



September 24, 2015

Document No. : CMH-2346

WRITING SERVICES / SERVICES DE RÉDACTIONS

ADDENDA NO. 3 / ADDENDUM NO. 3

- Q1. Est-ce qu'on peut fournir des documents rédigés pour le Musée comme les exemples de travail demandés dans la Clause 4 - Exemple de travail ?
- R1. Oui, le Musée acceptera des documents rédigés pour le Musée comme les exemples de travail demandés dans cette clause.
- Q1. Can work written for the Museum be provided as the samples requested in Clause 4 - Writing Samples?
- A1. Yes the Museum will accept work written for the Museum as the samples requested in that clause.
- Q2. La DOC indique que : « Le Musée peut demander des documents en français ou en anglais. Les documents originaux sont demandés en fonction de l'expertise linguistique des rédacteurs. » Est-ce que cela signifie qu'un rédacteur anglais serait responsable de faire traduire le document en français, et qu'un rédacteur français serait chargé de faire traduire en anglais?
- R2. Non, cela signifie que le Musée demandera aux rédacteurs francophones d'écrire en français et les rédacteurs anglophones d'écrire en anglais.
- Q2. The RFSO states that: "Documents can be requested in either French or English with requests for original written material based on the language expertise of writer". Does this mean that an English writer would be responsible for getting the document translated into French, and a French writer would be responsible for getting it translated into English?
- A2. No, this means that the Museum will ask French writers to write in French and English writers to write in English.

Q3. Accepteriez-vous 2 biographies au lieu des documents d'information ?

R3. Non.

Q3. Would you accept 2 biographies instead of backgrounders?

A3. No.

FIN DE L'ADDENDA NO. 3 / END OF ADDENDUM NO. 3